

34COM280 – Correction de l'exercice 50

EXERCICE 50

Vous travaillez dans le service comptable de la **SA Top design**. Cette entreprise conçoit et fabrique du mobilier de bureau. Elle clôture ses comptes au 31 décembre. Le directeur financier de l'entreprise vous fournit le bilan au 31/12/N, l'extrait des statuts et les décisions prises par l'assemblée générale du 20 juin N+1.

Travail à faire :

1. Présentez le tableau d'affectation des bénéfices ;
2. Enregistrez l'écriture découlant de cette opération ;
3. Présentez les capitaux propres au bilan après affectation du résultat.

Bilan de la SA Top design au 31/12/N

	VB	A déduire	VNC	PASSIF	Montant
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	111 400	29 000	111 400	Capital social (3000 actions libérées)	300 000
Immobilisations corporelles	3 034 736	1 722 068	1 312 668	Réserve légale	25 000
Immobilisations financières	36 931		36 931	Réserves statutaires	30 000
				Réserves facultatives	21 600
				RAN	(600)
				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	46 000
				TOTAL I	422 000
				Provisions pour risques et charges	
				Provisions pour risques	38 243
TOTAL I	3 183 067	1 722 068	1 460 999	TOTAL II	38 243
Actif circulant				DETTES	
Stocks et en-cours	107 457		107 457	Dettes financières	1600 324
Créances clients et comptes rattachés	615 879	21 136	594 743	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	680 028
Valeurs mobilières de placement	250 500		250 500		
Disponibilités	326 896		326 896		
TOTAL II	1 300 732	21 136	1 279 596	TOTAL III	2 280 352
TOTAL ACTIF	4 483 799	1 743 204	2 740 595	TOTAL PASSIF	2740 595

L'extrait des statuts de la SA Top Design

L'article 25 concernant l'affectation des résultats prévoit, lorsque le bénéfice le permet :

- Une dotation de la réserve légale jusqu'à son minimum obligatoire ;
- Une rémunération des actionnaires sous forme d'un intérêt statutaire de 8 % du capital libéré ;
- Une dotation à la réserve statutaire de 10 % du résultat.

L'assemblée générale des actionnaires du 20 juin N+1 a décidé les éléments suivants :

- La réserve légale sera limitée au minimum légal le cas échéant ;
- La dotation à la réserve facultative s'élèvera à 800 € ;
- Le superdividende sera arrondi au demi-euro inférieur le plus proche ;
- Le solde sera intégré en RAN.

34COM280 – Correction de l'exercice 50

Travail à faire :

1. Présentez le tableau d'affectation des bénéfices ;

Résultat de l'exercice	46 000 €
RAN (SD)	(600)
Dotation à la réserve légale (45 400 * 0,05)	(2 270)
Dotation à la réserve statutaire (43 130 * 0,1)	(4 313)
RAN (SC)	0 €
Bénéfice distribuable	38 817 €
1 ^{er} dividende (intérêts statutaires) ; 8% de 300 000 €	24 000 €
Réserve facultative	800 €
Reste pour le superdividende théorique	14 017 €
2 ^{ème} dividende (superdividende) $14\,017/3000 = 4,67$	
Superdividende arrondi au demi euro ($4,5 * 3000$)	13 500 €
RAN (SC)	517 €

2. Enregistrez l'écriture découlant de cette opération ;

31/12/N			
120	Résultat	46 000	
119	RAN (solde débiteur)		600
1061	Dotation à la réserve légale		2 270
1063	Dotation à la réserve statutaire		4 313
1068	Dotation à la réserve facultative		800
457	Actionnaires – dividendes à payer		37 500
110	RAN (solde créditeur)		517
	Affectation du résultat de N		

3. Présentez les capitaux propres au bilan après affectation du résultat, et le tableau de l'annexe au 31/12/N+1.

PASSIF	Montants
Capital social	300 000
Réserve légale	27 270
Réserve statutaire	34 313
Autres réserves	22 400
RAN (SC)	517
Résultat de l'exercice	0